

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Je n'ai pas ces renseignements sous la main, mais je vais tenter de me renseigner le plus tôt possible. Je constate cependant la présence de quelques membres du comité lesquels représentent sûrement une bonne source d'information.

● (1410)

Le sénateur Guay: Les membres du comité pourraient probablement nous le dire.

Le sénateur Asselin: Le sénateur Austin pourrait sans doute nous le dire.

Le sénateur Roblin: Il serait utile qu'on donne au Sénat la liste de ceux qui ont pris contact avec le comité et que l'on indique en même temps si ceux-ci veulent présenter un mémoire et témoigner ou simplement donner leur avis par écrit. La liste pourrait peut-être indiquer aussi quels témoins seront entendus et quand cela se passera. Je voudrais bien que mon honorable ami nous transmette ces renseignements.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je m'efforcerai de savoir combien de personnes ont demandé à témoigner devant le comité. Cependant, l'honorable sénateur Roblin, qui fait partie du comité, jugera peut-être bon de poser lui-même cette question au coprésident lors de la prochaine réunion du comité. Nous nous efforcerons tous deux d'obtenir les renseignements voulus.

Le sénateur Roblin: Je pense que c'est une bonne idée et j'imagine que l'on demandera au comité d'en discuter. Il me semble cependant que cette question a une portée beaucoup plus vaste que cela. L'étendue du sujet deviendra évidente quand on aura déterminé quelles sont les réponses aux diverses questions. Je suis certain que nous en discuterons au comité, mais il me semble que cela intéressera aussi l'ensemble du Sénat.

L'honorable David Walker: Honorables sénateurs, bon nombre d'entre nous ont l'impression que le comité spécial mixte de la constitution est une vraie tour de Babel. Cela nous inquiète beaucoup de savoir tout ce qu'on dit à son sujet partout au Canada vu qu'il y a tellement d'idées divergentes à propos du rapatriement de la constitution.

Pense-t-on pouvoir régler avec la Grande-Bretagne la question du rapatriement de la constitution avec une formule modificative? Nous pourrions ensuite nous pencher sur les autres questions. Toute autre personne que le premier ministre Trudeau aurait sans doute déjà réglé cette question.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, comme je l'ai dit hier, le gouvernement attend avec impatience que le comité spécial mixte de la constitution présente son rapport, de même que les recommandations qui y seront sans doute jointes.

[Français]

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LA PROLONGATION DU DÉLAI—LES CONSULTATIONS ENTRE LES LEADERS DE LA CHAMBRE

L'honorable Martial Asselin: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement. Comme le disait tout à l'heure le sénateur Roblin, il y a un nombre impressionnant de témoins qui veulent témoigner devant ce comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution.

[Le sénateur Roblin.]

Il est évident que, à cause de l'énorme travail que nous aurons à accomplir d'ici quelque temps, il nous sera impossible, humainement impossible et physiquement impossible de terminer nos travaux pour le 9 décembre.

De plus, il semblerait que, à l'autre endroit, une certaine compréhension semble se dégager entre les leaders des différents partis politiques, et que nous serions sur le point d'en arriver à une entente à l'effet que les travaux de ce comité seront prolongés pendant quelques semaines afin de permettre à tous ceux qui veulent venir rendre témoignage, et également afin de donner la chance aux membres du comité de faire un travail intelligent.

Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous faire part des résultats des différentes consultations entre les chefs des partis de l'autre endroit, à ce sujet là?

[Traduction]

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, si je comprends bien, un certain nombre de réunions et conversations constructives ont eu lieu entre les leaders des partis à l'autre endroit. D'autre part, autant que je sache, aucune décision finale n'a encore été prise quant à l'opportunité de prolonger les séances du comité ou encore d'accroître le nombre des jours où des mémoires peuvent lui être présentés. Il est certes possible, d'après les renseignements dont je dispose, que le comité puisse vouloir présenter un rapport provisoire recommandant de prolonger la durée de son mandat.

Le sénateur Asselin, en tant que membre du comité, est peut-être en mesure de dire aux honorables sénateurs si une nouvelle proposition en bonne et due forme doit être présentée par son parti lors des délibérations du comité mixte. Il est vrai qu'un certain nombre de personnes ont exprimé le vœu que les séances soient prolongées.

[Français]

Le sénateur Asselin: Honorables sénateurs, je pourrais informer le leader du gouvernement, car je ne le blâme évidemment pas de ne pas suivre les procédures de notre comité mixte, mais, déjà la semaine dernière, les membres de l'opposition officielle, appuyés par les membres du parti néo-démocrate, ont proposé au comité une motion formelle demandant la permission de présenter un rapport au Sénat et à la Chambre des communes sur la possibilité de prolonger les heures de séances du comité jusqu'au 10 février, afin, comme je le disais tout à l'heure, de permettre aux membres du comité d'accomplir leur travail comme des gens intelligents.

De plus, pour l'information du leader du gouvernement au Sénat, je lui dirai que les membres de sa formation politique, majoritairement, ont tous voté contre la motion qui fut présentée. Évidemment, ce rapport n'a pas pu être présenté au Sénat, ni à la Chambre des communes.

Pendant que j'ai la parole sur cette question, pourrais-je, pour une fois, demander au leader du gouvernement ceci: pourquoi le gouvernement tient-il à cette date magique du 9 décembre? Pourquoi ne serait-ce pas le 20, ou le 21? Pourquoi ne serait-ce pas plus tard? Pourrait-il nous dire s'il y a une raison fondamentale pour que le gouvernement insiste que le comité termine ses travaux pour le 9 décembre? Car, jusqu'à date, toutes les interventions entendues au comité, comme dans cette Chambre et à l'autre endroit, ne justifient d'aucune façon